



PROFESSEURS CONTRACTUELS

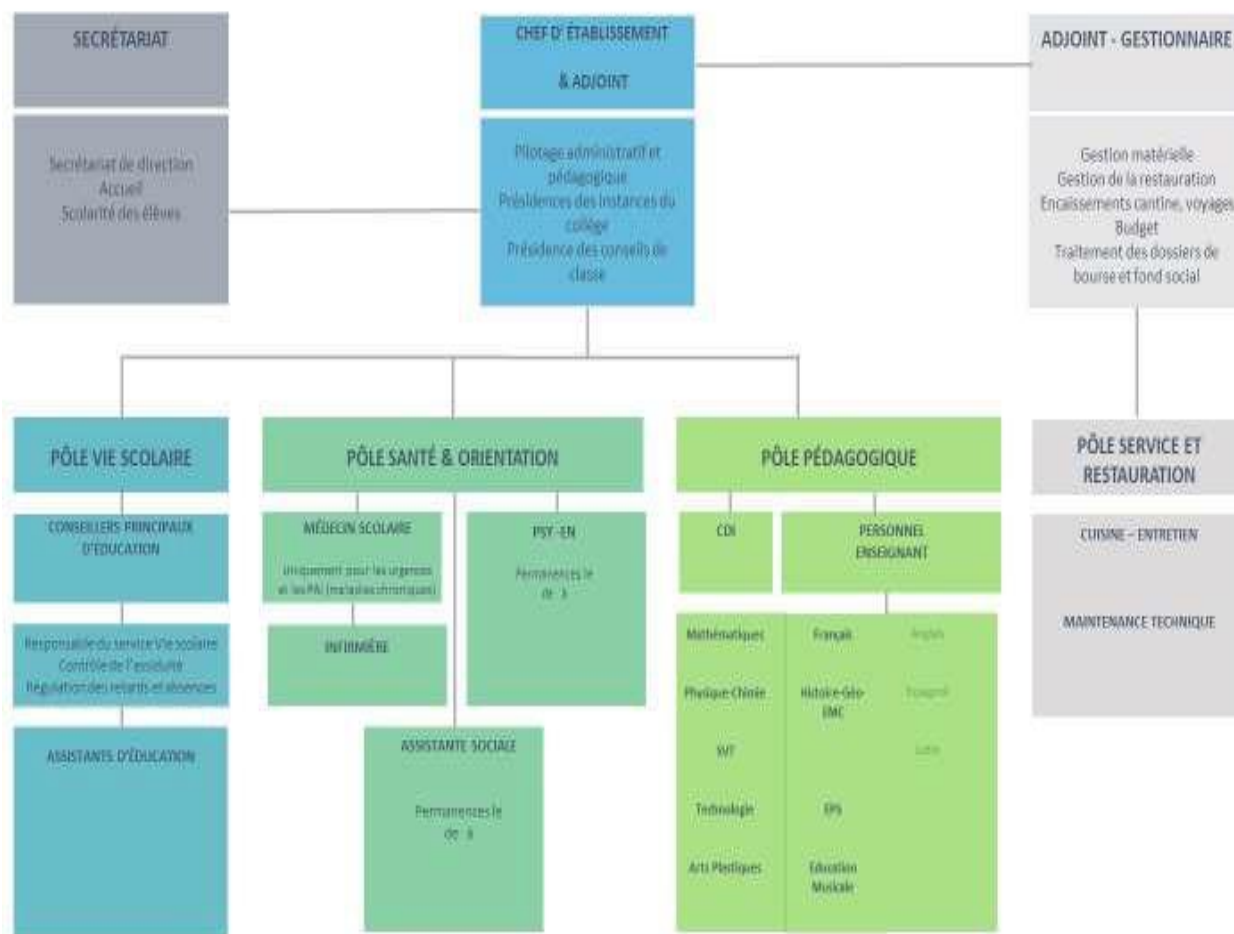


LIVRET DISCIPLINE DOCUMENTALISTE

Quelques priorités lors de la prise de fonction...

1 – Se repérer dans l'établissement d'affectation.

EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UN EPLE



Prenez contact avec le chef d'établissement, principal ou proviseur, son secrétariat, l'adjoint gestionnaire et le / les CPE de l'établissement, le référent numérique.

Lors de votre première année de fonctionnement, l'académie de Grenoble vous proposera un accompagnement en formation de 60h, dont 24h en présentiel, auquel s'ajoutera une visite-conseil personnalisée d'un collègue chargé de mission.

2 – Se repérer dans le CDI.

Identifiez :

- Les espaces :
 - Documentaires,
 - Fictions,
 - Orientation,
 - Lecture,
 - Informatique,
 - Culture,
 - Exposition,
 - Travail en autonomie.

- Les ressources et modalités de mise à disposition :
 - Usuels : dictionnaires, encyclopédies...
 - Ouvrages documentaires,
 - Livres de fiction : romans, poésies, albums, BD...
 - Portail documentaire (E-sidoc),
 - Logiciels et ressources numériques.

- Les modalités de fonctionnement :
 - Horaires d'ouverture accueil tout public,
 - Accès des classes avec enseignant,
 - Prêts et modalités de mise à disposition,
 - Charte de vie du CDI.

Procurez-vous les codes d'identification et les mots de passe pour accéder au réseau informatique, à l'ENT, Pronote, au logiciel documentaire BCDI et au portail documentaire E-sidoc, auprès du référent numérique.

3 – Se repérer dans les grands domaines de l'action éducative.

- Les missions :
Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 « Les missions des professeurs documentalistes ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

- Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :
Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

Une attention toute particulière est accordée aux compétences spécifiques des professeurs documentalistes :

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

- Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.
- Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.
- Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.
- Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.
- Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.
- Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

- Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.
- Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

- Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

-Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

-Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

-Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

-Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

-Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

-Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

- Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

4 – Se repérer dans les référentiels et taxonomies d'objectifs pédagogiques.

- BOEN Annexe 3 Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)

NOR : MENE1526483A

arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015

MENESR - DGESCO MAF 1

Éducation aux médias et à l'information (EMI)

L'éducation aux médias et à l'information, présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, est prise en charge par tous les enseignements.

Tous les professeurs, dont les professeurs documentalistes, veillent collectivement à ce que les enseignements dispensés en cycle 4 assurent à chaque élève :

- une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI^e siècle ;
- une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation ;
- un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion.

Il s'agit de faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Quelques connaissances sur l'histoire de l'écrit, des différentes étapes de sa diffusion et de ses supports mettent en perspective sa place dans la société contemporaine.

Les élèves sont formés à une lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques. Ils sont incités à s'informer suffisamment, notamment par une lecture régulière de la presse en français et en langues vivantes, ainsi qu'à produire et diffuser eux-mêmes de l'information.

L'acquisition des compétences de l'éducation aux médias et à l'information est mise en œuvre tout au long du cycle, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ; chaque compétence présentée ici peut être réinvestie d'une année à l'autre selon les projets.

Compétences travaillées	Domaines du socle
<p>Utiliser les médias et les informations de manière autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports. • Utiliser des documents de vulgarisation scientifique. • Exploiter le centre de ressources comme outil de recherche de l'information. • Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère ou régionale disponible au CDI et les utiliser régulièrement. • Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias en utilisant leurs canaux de diffusion. • Utiliser les genres et les outils d'information à disposition adaptés à ses recherches. • Découvrir comment l'information est indexée et hiérarchisée, comprendre les principaux termes techniques associés. • Exploiter les modes d'organisation de l'information dans un corpus documentaire (clés du livre documentaire, rubriquage d'un périodique, arborescence d'un site). • Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le «nuage». Organiser des portefeuilles thématiques. • Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche. • Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations. 	2
<p>Exploiter l'information de manière raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence. • S'entraîner à distinguer une information scientifique vulgarisée d'une information pseudo-scientifique grâce à des indices textuels ou paratextuels et à la validation de la source. • Apprendre à distinguer subjectivité et objectivité dans l'étude d'un objet médiatique. • Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias. • S'interroger sur l'influence des médias sur la consommation et la vie démocratique. 	1,3, 5
<p>Utiliser les médias de manière responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques. • Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public. • Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux. • Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique. • S'initier à la déontologie des journalistes. 	3
<p>Produire, communiquer, partager des informations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres. • Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires. • S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information. • Développer des pratiques culturelles à partir d'outils de production numérique. • Distinguer la citation du plagiat. • Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances. 	1

- Matrice EMI Toulouse, document de référence

Introduction à la matrice

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/documentation/la-matrice-emi-document-de-reference>

Détail de la matrice

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/documentation/sites/documentation.disciplines.ac-toulouse.fr/files/fichiers/matrice-emi-book.pdf>

5 – Les ressources :

Espace pédagogique documentation, académie de Grenoble

<https://documentation-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

Site de la cellule académique EMI

<https://emi.web.ac-grenoble.fr/>

EDUSCOL documentation

<https://eduscol.education.fr/2463/documentation>

CANOPE : BCDI et portail documentaire E-sidoc

<https://www.reseau-canope.fr/notice/e-sidoc.html>

<https://documentation.solutionsdoc.net/>